

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 16 (1887)

Heft: 11

Artikel: L'enseignement à Paris

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1040036>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Et les bancs, comment sont-ils ? Qui ne se souvient d'avoir été autrefois placé dans des bancs impossibles durant le cours de ses études ? Ne prétendez pas obtenir une attention sérieuse et soutenue de la part d'enfants emprisonnés dans des bancs étroits avec les jambes pliées et le corps serré comme dans un étau. Quel danger ces bancs n'offrent-ils point pour la santé des enfants ? Qu'on ne permette donc plus aux charpentiers de village de confectionner des bancs d'une manière quelconque. Un instituteur zélé ne se désintéressera jamais dans ces questions qui concernent son école.

Le côté matériel étant prêt, le maître doit s'occuper du programme. Ce programme est tout tracé par le législateur. Cependant l'instituteur doit examiner de près si des modifications sont nécessaires en raison de la portée des élèves ou de circonstances particulières où il se trouve. Il doit ensuite diviser le programme par trimestre, puis le répartir par mois. Il faut l'appliquer, le fractionner en regard des manuels scolaires.

N'oubliez pas, non plus, d'établir avec le plus grand soin l'ordre du jour de l'école. Tout doit être prévu pour chaque cours et pour chaque jour de la semaine. Le journal de classe sera calqué sur le programme et l'ordre du jour.

Tous nos lecteurs connaissent ces règles, mais à en juger par ce que l'on voit tous les jours, il n'est pas inutile de le rappeler. Il nous resterait à parler des manuels, des cahiers, etc. Mais réservons cette revue à un prochain article.

R. HORNER.



L'ENSEIGNEMENT A PARIS

Nous empruntons au chroniqueur littéraire du *Journal de Genève* — un pasteur protestant, M. Sabatier — un compte-rendu aussi instructif qu'édifiant concernant l'activité des catholiques parisiens, pour le développement de l'instruction primaire. Nous sommes certains d'être agréables à nos lecteurs en plaçant sous leurs yeux ce tableau comparatif entre l'enseignement congréganiste et l'enseignement laïque, c'est-à-dire athée.

« Le Parisien est d'habitude sédentaire. S'il quitte Paris chaque année pendant quelques jours, ne croyez pas que ce soit pour voir autre chose; non, il ne s'en éloigne que pour mieux en jouir au retour; il prend des vacances comme on se met à la diète. En revanche, le Parisien, direz-vous, s'il ignore le reste du monde, connaît au moins très bien sa propre ville. C'est encore une erreur. Le Paris géographique est un univers que très peu de Parisiens parcoururent tout entier. Chacun fait naïvement du quartier qu'il habite le seul vrai Paris sur lequel le monde a toujours

les yeux fixés. Pour les électeurs de MM. Basly et Camélinat, Paris, c'est la Villette et Belleville. Les hommes de la bourse, des courses et les étrangers ne le trouvent que sur les boulevards. Pour le monde catholique, il est autour de Notre-Dame et de Saint-Sulpice. Les savants et les hommes de lettres le voient entre la Seine et la montagne Sainte-Geneviève. La grande ville se trouve ainsi partagée en plusieurs autres villes qui s'ignorent les unes les autres et sont aussi distantes qu'une ville d'Europe peut l'être d'une cité d'Amérique.

Aussi arrive-t-il de temps à autre que des explorateurs hardis, sans franchir les barrières, font des découvertes qu'ils viennent ensuite raconter à leurs amis avec le plus grand et le plus sincère étonnement du monde. A toutes ces divisions et séparations amenées par la distance des lieux, la différence des occupations, des fortunes et des mœurs, les querelles politiques et religieuses sont venues en ajouter une plus profonde encore. D'un côté, c'est le monde républicain et libre-penseur, de l'autre le monde catholique. Des deux parts on s'ignore et l'on se méconnaît presque entièrement. Cette ignorance mutuelle entretient le mépris et la haine. Les catholiques ne se préoccupent pas beaucoup de juger impartialement les œuvres des républicains ; ce sont des œuvres d'athéisme et tout est dit. Les républicains rendent encore moins justice aux œuvres catholiques ; ce ne sont pour eux que des moyens hypocrites d'abîter le peuple pour mieux l'asservir. Mais surtout les républicains croient avoir entièrement vaincu à Paris le catholicisme. La plupart s'imaginent en particulier que, depuis qu'on a laïcisé les écoles publiques, les écoles congréganistes ont disparu. C'est un rêve dont ils se réveilleront un de ces matins, car la vérité est que l'enseignement primaire congréganiste n'a jamais été plus florissant, ni plus étendu que depuis que le Conseil municipal s'est donné la mission de le détruire et de bannir des écoles toute trace de christianisme ou même de religion.

Il vient de paraître un volume des plus intéressants et des plus instructifs qui nous permet de mesurer la force et les progrès à Paris de cet enseignement primaire libre depuis sept ans. Il est dû à la plume de M. Eugène Rendu, et a pour titre : *Sept ans de guerre. L'enseignement libre à Paris de 1880 à 1886*¹. Nul n'était mieux placé pour nous raconter cette histoire. Ancien inspecteur général de l'Université et catholique fervent, il a quitté le service de l'Etat, quand celui-ci a déserté la cause de l'école chrétienne. Il a été nommé délégué de l'enseignement libre à Paris, il présente chaque année aux séances des Congrès catholiques des rapports très étudiés sur la situation de cet enseignement. Ce sont même ces rapports qui, réunis, ont fait la matière du volume. Nous avons ainsi pour nous renseigner des documents quasi officiels. Il ne faut pas que le mot « libre » fasse illusion. Il ne

¹ Un volume in-12. Librairie académique, Didier. Paris 1887.

s'agit que de l'enseignement congréganiste. La loi sur la gratuité des écoles, que beaucoup de bons esprits regrettent aujourd'hui, a eu pour effet immédiat la disparition totale de toutes les écoles primaires libres tenues par des laïques. L'Eglise catholique seule, avec ses congrégations et ses immenses ressources, s'est trouvée en mesure de soutenir la concurrence. Depuis sept ans, c'est-à-dire depuis la laïcisation des écoles publiques, c'est une véritable guerre où l'on met en œuvre d'une part toutes les forces de l'Etat et de l'autre toutes celles de l'Eglise, et dans cette guerre, ce n'est pas l'Eglise qui paraît devoir se lasser la première. Qu'on ait la foi religieuse que l'on voudra ou qu'on n'en ait aucune, en voyant l'énergie invincible que la société catholique à Paris a déployée, les sacrifices qu'elle a su faire, et les succès qu'elle obtient, on ne peut qu'être pris d'admiration et même de sympathie, et l'on plaint sincèrement l'aveuglement des hommes qui ne soupçonnent pas le genre de la puissance qu'ils veulent détruire et ne savent expliquer que par les mots d'hypocrisie et de superstition les beaux dévouements qu'elle fait accomplir.

Rien ne vaut des chiffres en pareille matière. En voici quelques-uns que donne M. Rendu, et qui paraîtront fort éloquents. En 1879, au moment où s'ouvrait la campagne de laïcisation, sur 339 établissements scolaires communaux existant à Paris, il y avait 144 écoles ecclésiastiques contre 195 laïques. En 1880, les premières avaient déjà presque totalement disparu, puisqu'il ne restait que 6 écoles de garçons et une douzaine d'écoles de filles non encore laïcisées. Eh bien! le zèle catholique avait été encore plus prompt à réparer ces brèches que le zèle du conseil municipal à les faire.

En 1880, en effet, moins de deux ans après le commencement de la lutte ouverte, loin d'être en baisse, l'enseignement congréganiste est en hausse soit par le nombre des maîtres, soit par celui des écoles, soit par celui des élèves. Au lieu de 144 établissements ecclésiastiques, on en compte 166, soit une augmentation de 22 écoles. Le chiffre des élèves grossit d'année en année, non seulement, comme on pourrait le croire dans les quartiers qui passent pour les plus aisés, mais dans les faubourgs et dans la classe ouvrière.

En 1882, les écoles des Frères et des Sœurs sont pleines et ont dû refuser 4,000 demandes d'admission. Les exploits de nos édiles iconoclastes qui brisent les croix, enlèvent les crucifix et suppriment le catéchisme ont fait la plus efficace des propagandes en faveur de l'enseignement catholique. Ainsi dans le quartier Mouffetard, l'école de Sœur Rosalie, qui comptait 550 élèves, en a plus de 700. Celle de la Chapelle passe de 550 à 620; celle de Notre-Dame-des-Champs, de 270 à 335. Dans chaque rapport, M. Rendu gémit sur l'exiguité des locaux et l'affluence des élèves qui restent à la porte.

En 1886, pour nous résumer, nous trouvons deux cent qua-

rante six écoles congréganistes, c'est-à-dire, 102 de plus qu'en 1879, avec une population de plus de 70,000 enfants. On voit si l'intolérance de la libre-pensée a bien fait à Paris les affaires de ce qu'elle nomme « le cléricalisme. » Et il ne faut pas croire que le zèle catholique se soit borné à l'instruction élémentaire de la jeunesse ; il a créé aussi quatre établissements d'enseignement primaire supérieur, c'est-à-dire des écoles commerciales, industrielles et professionnelles qui rivalisent avec les établissements les plus connus de Paris en ce genre, comme l'école Turgot ou l'école Lavoisier.

Mais le phénomène qui m'a le plus frappé dans ce grand mouvement créé par l'initiative de l'Eglise, c'est le succès de ces écoles ecclésiastiques dans les faubourgs populeux et ouvriers de notre capitale. A voir les choix que cette population fait aux élections municipales et législatives, on la croirait violemment hostile à tout ce qui porte robe ou cornette. L'induction serait fausse. Ce peuple de Paris est tout ensemble le plus amoureux de nouveautés téméraires et le plus traditionnel, le plus attaché à ses habitudes et à ses préjugés séculaires que l'on puisse imaginer. Une grande partie des pères de famille qui votent pour MM. Joffrin, Vaillant et Hovelacque, confient ensuite leurs filles aux sœurs et leurs garçons aux frères. J'en veux donner un exemple frappant en racontant un épisode curieux de cette grande lutte entre l'école confessionnelle et l'école laïque. Il s'agit de la reconstitution de l'école de sœur Rosalie dans le quartier Mouffetard.

* * *

Fondée par la sainte femme dont elle porte le nom, il y a plus de soixante ans, cette école avait été adoptée par la ville et était restée jusqu'en 1880 école communale. Le 11 août de cette même année, une solennelle distribution de prix y avait eu lieu et rien n'annonçait encore le coup qui allait la frapper. Trois jours après, un arrêté préfectoral expulsait les sœurs de l'école et ne leur laissait qu'un délai de quinze jours pour livrer les bâtiments aux maîtresses laïques. Le plan conçu était habile ; on était au milieu des vacances. Jamais les sœurs ne seraient prêtes à rouvrir une école nouvelle à la rentrée scolaire du 1^{er} octobre. Tous ces calculs furent trompés. Et c'est des pauvres gens du faubourg même que l'élan partit d'abord. Les pères et mères de famille restèrent un instant interdits quand le bruit courut par les rues que l'école de sœur Rosalie était fermée. Mais aussitôt ils s'agitèrent ; des députations de mères de famille allèrent trouver les sœurs, et leur dirent : « Mes sœurs, trouvez un local, vous aurez nos enfants, l'argent viendra ; comptez sur nous ; il n'y a point de traître dans le quartier. » Aussitôt un comité s'improvisa sous la direction du curé de Saint-Médard ; un premier appel fait par la voie de la presse procura une centaine de mille francs ; une ancienne tannerie, avec cour et jardin, fut louée et appropriée

sans retard à une destination nouvelle et le 15 octobre suivant, le comité ouvrait une école de huit classes à 380 jeunes filles et une salle d'asile à 140 enfants, et aujourd'hui l'école seule compte plus de 700 élèves.

* * *

Comment vivent tous ces établissements libres ? C'est la charité naturellement qui les entretient. Le comité général qui les surveille a trouvé près de dix-sept millions en six ans et dépense annuellement deux millions et demi. Cet argent ne provient pas seulement des dons des personnes riches. Le comité a décidé d'imposer en principe la charge de l'école aux familles qui en profitent. On demande donc une cotisation mensuelle aux parents des élèves qui peuvent la donner. Le chiffre n'en est pas fixé ; on laisse aux familles le soin de se taxer elles-mêmes. Naturellement celles qui ne peuvent rien donner ne donnent rien. M. Rendu assure que près des deux tiers s'imposent des sacrifices. Le comité central ne fait plus que suppléer à ce qui manque. Voilà, nous semble-t-il, une consultation qui vaut bien celle du suffrage universel par le bulletin de vote.

Il ne s'agissait pas seulement d'avoir des élèves ; il fallait songer encore au recrutement des maîtres. On a puissamment développé les *noviciats* des frères de la *Doctrine chrétienne*. Les vocations se sont multipliées avec les besoins. Voici la progression pour les noviciats de Paris seulement. En 1882, on constate que 96 petits novices sont entrés dans le grand noviciat, après lequel au bout d'un an ils deviennent frères ou maîtres enseignants. Ce chiffre s'élève à 150 en 1883 ; à 175 en 1884 ; à 158 en 1885. C'est plus qu'il n'en faut pour tenir le personnel des écoles existantes toujours au complet. Il est vrai que la loi scolaire de 1880 et le service militaire obligatoire menacent de tarir ces ressources de recrutement. Le comité directeur de l'enseignement libre a déjà prévu la réalisation de cette menace et trouvé le moyen de la rendre inoffensive en créant dans ses écoles une classe nouvelle d'élèves-maîtres ou moniteurs, quelque chose d'analogique aux *pupil-teachers* d'Ecosse, dont le plus grand nombre, ayant pris déjà le goût et les habitudes de l'enseignement, reviendra certainement à l'école, même après un séjour de deux ou trois ans à la caserne.

D'ailleurs ce conseil, composé de laïques, tout en se servant des frères, ne tient pas essentiellement au célibat des instituteurs et saura trouver à leur défaut des maîtres d'école mariés et laïques. Aussi, loin de trahir le moindre découragement, M. Eugène Rendu, qui plaide admirablement cette cause de la liberté des familles, ne fait entendre que des paroles d'espoir et des promesses de victoire : « Oui, c'est avec assurance, s'écrie-t-il, que sur le terrain scolaire nous continuons ce combat ; c'est avec foi

dans l'avenir que nous luttons contre le présent. Des symptômes consolants se déclarent. »

Ailleurs, il estime et prouve par des chiffres qu'il n'y a pas un trentième de la population parisienne qui veuille des écoles sans Dieu, comme celles que rêve la majorité sectaire du conseil municipal. Ce corps, à ses yeux, n'est donc que l'expression d'une faible minorité dans sa politique scolaire. Plus il mettra de la brutalité à l'appliquer, plus il se ruinera vite, plus il prépare la réaction qui l'emportera.

Mgr Guibert, dans les derniers jours de sa vie, se montrait encore plus confiant, car, loin de se plaindre de la crise survenue, il en remerciait la Providence qui tire le bien du mal. « Avant la laïcisation, disait-il, nos écoles de Paris n'étaient guère que des écoles administratives. On y enseignait le catéchisme, il est vrai, mais d'une manière bien peu religieuse. Aujourd'hui, dans nos écoles libres, le catéchisme est enseigné avec respect et avec amour. Elles sont venues se grouper autour de l'église paroissiale, et c'est là la véritable organisation de la société chrétienne. L'Eglise est redevenue le centre et le fondement. C'est là l'état normal et une grande espérance pour l'avenir. »

Nous n'avons plus qu'une réserve à faire, mais elle est capitale. Si l'Eglise catholique s'est si bien trouvée de la liberté, pourquoi ne s'y attache-t-elle pas définitivement ? Pourquoi aspire-t-elle à ressusciter la loi de 1850, qui était précisément aussi peu libérale dans le sens clérical que les mesures du Conseil municipal de Paris dans le sens irréligieux ? Pourquoi M. Rendu lui-même se montre-t-il si animé à faire rendre le caractère communal à ces écoles libres à qui la liberté a été si profitable ? Le seul argument qu'il invoque toujours est une question d'argent. Qu'il plaidât pour de nouvelles dispositions budgétaires, nous le comprendrions ; mais ce que nous ne comprenons pas, c'est qu'il tienne essentiellement à revêtir les écoles catholiques du privilège exorbitant dont jouissent les écoles des matérialistes et des athées qui siègent aujourd'hui à l'Hôtel-de-Ville. Sans doute il estime avoir la vérité absolue pour lui et ne voit qu'une erreur détestable dans la doctrine de ses adversaires. Mais ceux-ci en disent autant et il se trouve dès lors que le véritable esprit libéral n'est pas plus d'un côté que de l'autre, car des deux parts ce n'est pas la liberté qu'on réclame, c'est à la tyrannie qu'on vise. En vain M. Rendu compte-t-il les enfants des dissidents religieux et des libres-penseurs et les réduit-il à un nombre minime. Ce sont toujours des consciences qui ont droit à la liberté et il n'est jamais permis de les sacrifier au grand nombre. Qu'il y prenne garde : c'est aussi au nom de la majorité que le conseil municipal impose ses doctrines et son catéchisme d'impiété et, malgré les calculs de M. Rendu, rien ne prouve que cette majorité n'est pas réelle, ni surtout qu'elle ne soit pas légale. Il faut donc chercher autre part le véritable point d'appui pour

demander la réforme de nos lois scolaires sur les deux ou trois points où elles sont vraiment illibérales et pour faire cesser la persécution stupide où se complaisent nos conseillers municipaux parisiens, et ce point d'appui ne saurait se trouver ailleurs que dans le droit des familles et le respect dû à toute conscience humaine.

A. S.

Propriété du chiffre 9 appliquée aux quatre règles fondamentales de l'arithmétique.

Ce petit travail s'adresse spécialement aux personnes vouées à l'enseignement primaire, et notre unique but est de leur faciliter, si possible, leur tâche dans la correction des travaux de calcul des commençants, dont les principaux exercices numériques consistent dans des opérations sur les quatre règles fondamentales du calcul. L'habitude de l'enseignement nous a permis d'observer et d'appliquer certains procédés qui abrègent considérablement ce travail de correction. L'un de ces moyens nous a été suggéré par la propriété du chiffre 9 ; mais dans cet opuscule, sans nous occuper à démontrer les théorèmes relatifs à cette propriété, nous nous attacherons à en faire remarquer quelques-unes des applications.

Nous ne pouvons nous attribuer la paternité des procédés que nous aurons à faire connaître et que nous utilisons ; il est presque certain que nombre d'instituteurs les ont trouvés et en font depuis longtemps leur profit. Toutefois, il nous sera permis d'ajouter qu'à notre début, nous ne connaissons, comme application de la propriété du chiffre 9, que la preuve, par ce chiffre, de la multiplication. Une observation attentive nous a permis d'appliquer ce procédé aux trois autres opérations fondamentales. Tout instituteur connaît le surcroit de travail que donne la correction des opérations de calcul chez les commençants. Chacun a éprouvé de la contrariété lorsque, presque chaque jour, quinze à vingt élèves présentent à la fois leur travail à corriger, consistant en additions, soustractions, multiplications, divisions. Et pendant que les élèves font ce travail sous vos yeux, pouvez-vous suffire à examiner à mesure les opérations dont vous êtes assiégié ? Vous n'avez pas terminé le contrôle d'un devoir, que trois ou quatre réclament votre concours pour la correction de leurs opérations. Nous devons cependant nous assurer que les calculs sont justes et que les espiègles ne se sont pas contentés d'aligner des chiffres au hasard, laissant croire que leur travail est fait consciencieusement. Ce travail est encore habituellement fait sur une ardoise, ordinairement l'unique matériel d'un bon nombre d'élèves, et il faut nécessairement s'assurer que leurs tâches sont justes et les leur corriger pour qu'ils soient profitables et que les enfants puissent s'occuper à d'autres travaux graphiques. Mais sans procédés abréviatifs, nous devons consacrer un long temps à cette correction, temps que nous regrettons souvent, attendu que nous avons l'intime conviction que ce temps, non pas perdu, il est vrai, serait infiniment plus profitable aux élèves des degrés supérieurs de la classe. (Nous parlons ici des nombreuses écoles qui ont encore fatidiquement les trois degrés avec leurs inévitables subdivisions.)